

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 19 janvier 2007
(convocation du 8 janvier 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Dix-Neuf Janvier Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. JUPPE Alain, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CHAUSSET Gérard, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. MARTIN Hugues, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphane, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BANNEL J. Didier à M. MILLET Thierry (jusqu'à 10 h 10)	M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain	M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard	Mme DIEZ Martine à M. RESPAUD Jacques
Mme DESSERTINE Laurence à M. MANGON Jacques (jusqu'à 10 h 15)	Mme FAYET Véronique à M. GELLE Thierry (jusqu'à 09 h 55)
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe	M. FERILLOT Michel à M. HOURCQ Robert
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard	M. GRANET Michel à M. DAVID Alain
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ROUSSET Alain	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques
M. BELIN Bernard à M. BAUDRY Claude	Mme LIMOUZIN Michèle à Mme. FAORO Michèle
M. BREILLAT Jacques à M. CASTEL Lucien	M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
Mme. BRUNET Françoise à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude	M. MONCASSIN Alain à M. TOUZEAU Jean
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert	Mme NOEL Marie-Claude à M. HURMIC Pierre
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André	Mme PARCELIER Muriel à M. LOTHAIRE Pierre (jusqu'à 10 h 15)
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme. PUJO Colette	M. QUANCARD Joël à M. SIMON Patrick
M. CAZENAVE Charles à Mme. DARCHE Michelle	Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. WALRYCK Anne

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés publics - Consolidation de serveurs - Fourniture et maintenance des matériels et logiciels, assistance à l'évolution des matériels et logiciels - Modifications - Autorisation

Monsieur MERCIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 2006/0175 du 24 mars 2006, la Communauté Urbaine de Bordeaux a autorisé M le Président à lancer la procédure de mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offre restreint pour l'acquisition et la maintenance de serveurs informatiques intégrant les concepts de virtualisation.

La virtualisation de ces machines permet une diminution du nombre de serveurs physiques et par là même, une diminution de la charge d'administration de ces matériels au bénéfice de la fiabilité du système d'information.

Le marché, d'une durée de 10 ans 9 mois, comporte 3 lots techniquement indissociables :

Lot 1 : Fourniture des matériels informatiques, droits d'usage des logiciels, installation, mise en œuvre des matériels et logiciels.

Lot 2 : Maintenance de l'ensemble des matériels et logiciels, assistance à l'évolution des matériels et logiciels.

Lot 3 : Fourniture des licences ORACLE nécessaires à la mise en œuvre de la solution et maintenance 1^{ère} année de ces licences.

La tarification publique des licences Oracle et de la maintenance 1^{ère} année, constituant le lot 3 a changé en cours de procédure, entre la délibération du 24 mars 2006 et la publication de l'appel d'offres. Cette nouvelle tarification s'appuie désormais sur les cœurs de processeurs et non plus sur les processeurs. A noter qu'un processeur peut intégrer aujourd'hui jusqu'à 4 cœurs. Ainsi la tranche 50 000 € HT – 200 000 € HT permettait de réaliser uniquement la tranche ferme. En conséquence, il convient de faire évoluer cette estimation à 100 000 € HT – 400 000 € HT afin de pouvoir faire réaliser la tranche ferme et la tranche conditionnelle.

Montant total du lot 3 :

montants	minimum	maximum
Montant initial	50 000 € HT	200 000 € HT
Nouveau montant	100 000 € HT	400 000 € HT

Les nouveaux montants du lot 3 induisent une modification des montants de la totalité du marché de la manière suivante :

Montant total du marché :

montants	minimum	maximum
Montant initial	600 000 € HT	2 810 000 € HT
Nouveau montant	650 000 € HT	3 010 000 € HT

Ces modifications ont donné lieu à une publicité rectificative parue le 5 mai 2006 au BOAMP et au JOUE et destinée à informer tous les candidats.

Compte tenu de ce qui précède, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir autoriser M le Président :

- à accepter la modification des montants du lot 3 du marché,
- à signer le marché à intervenir avec la ou les entreprises qui auront émis les propositions économiquement les plus avantageuses et les mieux adaptées,
- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 19 janvier 2007,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
14 FÉVRIER 2007**

M. MICHEL MERCIER